

REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL
Réunion du 26 juillet 2018
COMPTE RENDU N° 7

Etaient présents :
Elisabeth MAIRE
Pierre GORCE

TITULAIRES
Mr PERDRIAUD

1er Collège
UNSA

SUPPLEANTS

1er Collège

TITULAIRES
Mme BOURDILLEL
Mr ZOUAQUI
Mr MEERSCHOUT
Mr PEREIRA

2ème Collège
CFE-CGC
CFDT
CGT
UNSA

SUPPLEANTS
Mme DAHYOT
Mr FELIERS
Mr PRIEUR
Mme DUWQUET
Mme LE PENNUEN

2ème Collège
CFE-CGC
CFE-CGC
CFDT
CGT
CGT

ASSISTANT SYNDICAL
/

REPRESENTANT SYNDICAL (invitée)
Mme LOCHON /

+ M. DARMET

ABSENTS EXCUSES :

TITULAIRES
/

1er Collège
/

SUPPLEANTS

1er Collège

TITULAIRES
Mr CHEVIET
Mme GENEVOIS

2ème Collège
CFE-CGC
CGT

SUPPLEANTS
/

2ème Collège
/

ASSISTANT SYNDICAL
Mr GOURIER

UNSA

REPRESENTANT SYNDICAL (invité)
/

QUESTION CFDT

Question 1. Comment sont payées, majorées et récupérées, les heures de travail effectuées dans le cadre de travaux programmés ou rondes, le week-end en astreinte ou hors astreinte ?

Réponse : La réponse à cette question a été apportée dans le cadre du compte rendu de la réunion du 20 juin 2018.

Question 2. Parts variables sur objectifs individuels :

- **Quels postes et quels contrats sont concernés ?**
- **Combien de salariés sont variabilisés par filière et par poste ?**
- **Quels sont les différents barèmes des rémunérations variables ?**
- **Quels sont les différents objectifs, par poste, conditionnant le versement d'une part variable ?**

Réponse : La part variable est un élément de rémunération contractuel prévu pour les collaborateurs bénéficiant du statut cadre et ce à compter de la position 5.2.

L'objectif est d'étendre le bénéfice de cette part variable à l'ensemble des cadres.

135 collaborateurs sont actuellement concernés sur la Région Centre Ouest toutes filières et postes confondus.

Le barème comprend plusieurs niveaux dont la fourchette varie de 5 à 30 % du salaire annuel fixe brut en fonction des responsabilités exercées.

Elle est versée en une seule fois au cours du premier trimestre de l'année en fonction de l'atteinte des objectifs annuels et individuels définis lors de l'entretien professionnel annuel.

PROCHAINES RÉUNIONS

MARDI 4 SEPTEMBRE 2018

VENDREDI 28 SEPTEMBRE 2018

MERCREDI 31 OCTOBRE 2018

VENDREDI 30 NOVEMBRE 2018

VENDREDI 21 DECEMBRE 2018